

Proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 45 000 francs au titre de subvention complémentaire aux 200 000 francs déjà alloués par le Conseil municipal le 9 avril 2003 pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Bref rappel

En 1993, le Théâtre du Loup a inauguré la salle de spectacles du chemin de la Gravière. Bâtiment original et fonctionnel, son coût de fabrication a été particulièrement modeste grâce à l'engagement de la compagnie et des architectes.

Un don de la compagnie Matthias Langhoff avait permis d'amorcer le financement de ce chantier dont une grande part du coût total a été couvert par des contributions de membres et de sympathisants du Théâtre du Loup.

Pour sa part, la Ville de Genève a mis à disposition la parcelle sur laquelle est construite la salle. De plus, et depuis plusieurs années, elle accorde une subvention qui permet de participer à la couverture de frais de fonctionnement de la salle, d'une part, et à celle d'une production d'au moins un spectacle de la compagnie par année, d'autre part. Cette subvention est de 400 000 francs depuis l'année 2001.

En 2003, le Théâtre du Loup a souhaité regrouper ses activités autour de la salle en agrandissant ses bureaux par la surélévation du local actuel, et en construisant, sur le flanc sud-ouest du théâtre, sur la même parcelle, un nouveau bâtiment destiné à accueillir un atelier de décors et une salle de répétitions utilisée également pour les stages. Les objectifs étaient les suivants:

- économiser les charges locatives annuelles pour les locaux de répétitions, de cours et de stages;
- assurer au théâtre la pérennité de son travail et son développement.

La construction a été réalisée par les architectes Loponte et Baillif, de mi-juin à la fin août 2003.

Le 9 avril 2003, le Conseil Municipal a voté un crédit de 200 000 francs, au titre de subvention de la Ville de Genève, pour participer à la couverture de ces frais d'agrandissement du Théâtre du Loup. Le solde du montant des travaux était annoncé comme étant couvert par la Fondation Wilsdorf, la Loterie romande et les Amis du Théâtre du Loup.

Sur la base des indications fournies le 2 décembre 2003 par les architectes précités, et après vérification et acceptation par le Service d'architecture, nous avons proposé à votre Conseil le bouclage de ce crédit en date du 9 juin 2004 (proposition PR-352) avec le récapitulatif suivant:

Récapitulatif du coût des travaux

	<i>Fr.</i>
1. Terrain	1 830
1.1 Honoraires	1 830
2. Bâtiment	508 755
2.1 Gros œuvre 1	308 001
2.2 Gros œuvre 2	82 530
2.3 Installations électriques	18 500
2.4 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (inst.)	22 058
2.5 Installations sanitaires	15 444
2.7 Aménagements intérieurs 1	41 813
2.8 Aménagements intérieurs 2	409
2.9 Honoraires	20 000
5. Frais secondaires et comptes d'attente	63 350
5.1 Autorisations, taxes	6 020
5.2 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	330
5.5 Prestations du maître d'ouvrage	<u>57 000</u>
Total	573 935

Votre Conseil a accepté le bouclage de ce crédit de 200 000 francs en date du 7 septembre 2004.

Demande de subvention complémentaire

Or, le 21 mars 2005, le Théâtre du Loup nous a informés qu'un dépassement de budget de 114 000 francs inhérent à l'agrandissement réalisé en 2003 grevait dangereusement son budget 2005.

En effet, le bilan 2004 indique que, si l'on soustrait les dettes à court terme des actifs circulants, il n'existe aucun surplus pour le fonds de roulement. Ce dernier se présente au contraire sous la forme négative de - 25 000 francs, témoignant de l'absence de liquidités à laquelle le théâtre est confronté.

Vu ces problèmes de trésorerie à un moment où le théâtre rencontre un vif succès public mais a besoin de financer ses productions, de participer aux charges des accueils et de garantir la permanence des salaires fixes, ce dernier sollicite la Ville de Genève pour une subvention extraordinaire de 45 000 francs équivalente au déficit des travaux d'agrandissement qu'il reste à résorber.

Le nouveau récapitulatif du coût des travaux fourni le 21 mars 2005 par le Théâtre du Loup est le suivant:

Dépenses

<i>Récapitulatif du coût des travaux</i>	<i>Fr.</i>
1. Terrain	2 141,25
1.1 Honoraires	2 141,25
2. Bâtiment	521 336,34
2.1 Gros œuvre 1	308 000,00
2.2 Gros œuvre 2	85 057,74
2.3 Installations électriques	19 500,00
2.4 Chauffage, ventilation, conditionnement d'air (inst.)	22 058,00
2.5 Installations sanitaires	15 970,40
2.7 Aménagements intérieurs	46 423,10
2.8 Aménagements intérieurs	4 327,10
2.9 Honoraires	20 000,00
5. Frais secondaires et comptes d'attente	69 928,23
5.1 Autorisations, taxes	4 019,20
5.2 Echantillons, maquettes, reproductions, documents	329,70
5.5 Prestations du maître d'ouvrage	64 397,89
5.6 Frais administratifs et divers	<u>1 181,14</u>
Total	593 405,52

Recettes

<i>Subventions et dons reçus</i>	<i>Fr.</i>
Ville de Genève	200 000,00
Loterie romande	130 000,00
Plan-les-Ouates	2 000,00
Fondation Baur	15 000,00
Fondation Sandoz	25 000,00
S & K Binding Stiftung	20 000,00

Migros Kulturprozent	5 000,00
Banque Pictet	5 000,00
Membres et amis du Loup	<u>31 837,65</u>
Total subventions	433 837,65
<i>Fonds propres</i>	
Provision Loup	<u>45 500,00</u>
Total subventions et fonds	479 337,65
Déficit	114 067,87

Les différences entre ce nouveau décompte et celui fourni en 2003 par les architectes proviennent du fait que les architectes avaient omis un certain nombre de postes (charges sociales des prestations du maître de l'ouvrage calculées en 2004), de l'arrivée tardive de factures, de la tenue de certains comptes d'aménagements intérieurs par le Théâtre du Loup et non par les architectes. Il est regrettable que ces informations n'aient pas été remises avant le bouclage du crédit de la subvention de 200 000 francs.

Le déficit de 114 000 francs a été réduit en 2004 par l'apport de 30 000 francs par la Loterie romande et de 10 000 francs par les Services industriels de Genève, ainsi que par deux ans d'amortissement (un peu plus de 30 000 francs en 2003 et 2004). Le solde à couvrir à ce jour est de 45 000 francs selon les indications données par le théâtre.

Charge financière

Compte tenu du faible montant, cette dépense sera amortie en une année.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous prie, Mesdames, Messieurs les conseillers(ères) municipaux(pales), de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, un crédit de 45 000 francs, au titre de subvention complémentaire, pour participer à la couverture des frais d'agrandissement du Théâtre du Loup.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la charge prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 45 000 francs.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen d'une annuité qui figurera au budget 2006 de la Ville de Genève.